

L'UE maintient les sanctions contre le Burundi jusqu'en 2025

Agence Anadolu, 23.10.2024 - Des sanctions qui avaient été prises en 2015 par l'Union européenne (UE) ont décidé de maintenir les sanctions prises en 2015 contre le Burundi jusqu'en 2025, selon un communiqué rendu public ce mercredi et dont Anadolu a reçu une copie. « Sur la base d'un examen de la décision (PESC) 2015/1763, il convient de proroger les mesures restrictives qui y sont appliquées jusqu'au 31 octobre 2025 », lit-on dans le communiqué du Conseil de l'Union Européenne.

Les sanctions contre le Burundi remontent à l'année 2015, suite à des violations des droits de l'homme. Via ce communiqué, le Conseil de l'UE dénonce également l'absence de réformes politiques significatives. « La situation persistante », déplore-t-il, tout en encourageant l'Etat burundais à initier un dialogue inclusif pour un retour à la démocratie. Bujumbura n'a pas encore réagi à cette décision de l'UE. Pour rappel, les sanctions de l'UE ont été prises en octobre 2015 suite à la dégradation de la situation politique et sécuritaire au Burundi, consécutive à la démission de feu Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat contesté par une partie des membres de son parti Cndd-Fdd, l'opposition et la société civile. Parmi ces sanctions figuraient des restrictions de déplacement et le gel des avoirs de certaines personnes impliquées dans les violations des droits de l'homme. L'UE avait aussi suspendu l'aide directe au gouvernement. Yvan Rukundo